

## Première réunion du Comité national de suivi des Aires marines protégées

La première réunion du Comité national de suivi des Aires marines protégées s'est tenue vendredi au ministère d'État. Cette instance est composée de représentants de l'État, de la Fondation Prince Albert II, de l'Institut océanographique, du Centre Scientifique de Monaco et des Directions de l'Environnement et des Affaires maritimes.

### Deux aires marines protégées en Principauté

Désormais, la gouvernance des Aires marines protégées de la Principauté est confiée à ce comité de suivi, qui doit définir les grandes orientations de la gestion de ces Aires à un Groupe de coordination pour les AMP et à un gestionnaire, l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature, qui dé-



Les acteurs de cette réunion sur les aires marines protégées qui s'est tenue au ministère d'État. (Photo Manuel Vitali)

ploie, au quotidien, les programmes d'actions visant à préserver l'environnement des AMP.

La Principauté dispose de deux aires marines protégées :  
- L'aire marine du Larvotto,

principalement destinée à la conservation et à la valorisation d'un herbier de posidonies.

Elle couvre une zone comprise entre le rivage et environ 600 m au large, sa superficie est de 33,6 hectares, dont 23 sont classés en zone Ramsar, du nom de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale.

- L'aire marine du tombant des Spélugues qui abrite des formations coralligènes, ainsi que de nombreux habitats et espèces emblématiques (corail rouge, éponge, oursins diadèmes, grandes nacres).

Lors de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés, comme la communication et les actions de sensibilisation sur ces espaces qu'il est important de préserver.

C'est dans cette volonté qu'un premier plan quinquennal de gestion de protection et de recherche scientifique dans ces aires marines de la Principauté

va être défini et mis en œuvre par l'AMPN.

### Savoir +

**Les acteurs de cette réunion (notre photo) :** Christophe Cauvin, conseiller technique du Département de l'Intérieur, Bernard Fautrier vice-président et administrateur délégué de la Fondation Prince Albert II de Monaco, Robert Calcagno, directeur général de l'Institut océanographique, Fondation Prince Albert I<sup>er</sup>, Prince de Monaco.

Cyril Gomez, directeur général du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, Isabelle Assenza, secrétaire générale du Département des Finances et de l'Économie, Armelle Roudaut-Lafon, directeur des Affaires maritimes, Raphaël Simonet, chef de Division à la Direction de l'Environnement, Olivier Dufournaud, directeur de la politique des océans à l'Institut océanographique.

Jacqueline Gautier-Debernardi, directeur de l'AMPN (Association Monégasque pour la Protection de la Nature) et le Pr Denis Allemand, directeur scientifique du Centre Scientifique de Monaco.